



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

**CCITT**

COMITÉ CONSULTATIF  
INTERNATIONAL  
TÉLÉGRAPHIQUE ET TÉLÉPHONIQUE

**R.5**

(11/1988)

SÉRIE R: TRANSMISSION TELEGRAPHIQUE

Distorsion télégraphique

---

**CONDITION D'OBSERVATION  
RECOMMANDÉES POUR LES MESURES  
COURANTES DE DISTORSION SUR LES  
CIRCUITS TÉLÉGRAPHIQUES  
INTERNATIONAUX**

Réédition de la Recommandation du CCITT R.5 publiée  
dans le Livre Bleu, Fascicule VII.1 (1988)

---

## NOTES

1 La Recommandation R.5 du CCITT a été publiée dans le fascicule VII.1 du Livre Bleu. Ce fichier est un extrait du Livre Bleu. La présentation peut en être légèrement différente, mais le contenu est identique à celui du Livre Bleu et les conditions en matière de droits d'auteur restent inchangées (voir plus loin).

2 Dans la présente Recommandation, le terme «Administration» désigne indifféremment une administration de télécommunication ou une exploitation reconnue.

© UIT 1988, 2008

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, par quelque procédé que ce soit, sans l'accord écrit préalable de l'UIT.

## Recommandation R.5

### CONDITIONS D'OBSERVATION RECOMMANDÉES POUR LES MESURES COURANTES DE DISTORSION SUR LES CIRCUITS TÉLÉGRAPHIQUES INTERNATIONAUX

(New Delhi, 1960; modifiée à Genève, 1964, Mar del Plata, 1968, et Genève, 1980)

Le CCITT,

*considérant*

(a) les Recommandations R.51, R.51 *bis*, R.54 et R.55;

(b) que, pour la mesure du degré de distorsion des signaux sur un circuit télégraphique international, il est utile de préciser les meilleures conditions d'observation, afin que la mesure obtenue corresponde bien aux conditions de fonctionnement des circuits pendant les périodes de trafic normal;

(c) que ces conditions d'observation doivent être telles qu'elles n'augmentent pas exagérément la charge des services de maintenance par leur durée ou leur complexité;

(d) que certaines Administrations, pour déterminer ces conditions, ont effectué des mesures statistiques du degré de distorsion arithmique individuelle à l'aide d'appareils analyseurs de distorsion, dont les résultats semblent concordants,

*recommande à l'unanimité*

(1) que les essais soient exécutés avec les rapidités de modulation nominales 50, 75, 100 et 200 bauds suivant le type de circuits à essayer;

(2) que le texte transmis au cours des mesures soit celui de la Recommandation R.51 *bis*;

(3) que le degré de distorsion à l'émission des signaux pour les essais ne dépasse pas 1%;

(4) que, lors des essais normaux de maintenance, la durée de l'observation corresponde à l'examen de 800 instants significatifs au moins quel que soit le type de distorsiomètre utilisé, isochrone ou arithmique. Pour une rapidité de modulation de 50 bauds, ceci correspond à une durée d'observation de 30 secondes environ. Pour les autres rapidités de modulation, l'observation durera 20 secondes environ;

*Remarque* – La période d'observation nécessaire pour évaluer correctement la qualité de fonctionnement de systèmes de multiplexage à répartition dans le temps (MRT) en tandem indépendants du code peut être beaucoup plus longue que pour la télégraphie harmonique.

(5) que, lors de l'exécution de mesures arithmiques à l'aide d'appareils de mesure qui n'enregistrent pas simultanément la distorsion maximale des instants significatifs (en avance ou en retard sur leur position idéale), la durée d'observation soit divisée en deux parties à peu près égales: l'une pendant laquelle on observerait les instants significatifs en avance sur leur position idéale, l'autre pendant laquelle on observerait les instants significatifs en retard sur leur position idéale.

## SÉRIES DES RECOMMANDATIONS UIT-T

Série A	Organisation du travail de l'UIT-T
Série B	Moyens d'expression: définitions, symboles, classification
Série C	Statistiques générales des télécommunications
Série D	Principes généraux de tarification
Série E	Exploitation générale du réseau, service téléphonique, exploitation des services et facteurs humains
Série F	Services de télécommunication non téléphoniques
Série G	Systèmes et supports de transmission, systèmes et réseaux numériques
Série H	Systèmes audiovisuels et multimédias
Série I	Réseau numérique à intégration de services
Série J	Transmission des signaux radiophoniques, télévisuels et autres signaux multimédias
Série K	Protection contre les perturbations
Série L	Construction, installation et protection des câbles et autres éléments des installations extérieures
Série M	RGT et maintenance des réseaux: systèmes de transmission, de télégraphie, de télécopie, circuits téléphoniques et circuits loués internationaux
Série N	Maintenance: circuits internationaux de transmission radiophonique et télévisuelle
Série O	Spécifications des appareils de mesure
Série P	Qualité de transmission téléphonique, installations téléphoniques et réseaux locaux
Série Q	Commutation et signalisation
<b>Série R</b>	<b>Transmission télégraphique</b>
Série S	Equipements terminaux de télégraphie
Série T	Terminaux des services télématiques
Série U	Commutation télégraphique
Série V	Communications de données sur le réseau téléphonique
Série X	Réseaux de données et communication entre systèmes ouverts
Série Y	Infrastructure mondiale de l'information et protocole Internet
Série Z	Langages et aspects informatiques généraux des systèmes de télécommunication